

n°6 - décembre 2011

EDITO

2012, année de changements

Chaque année, la collectivité n'a de cesse de développer de nouvelles filières pour augmenter le volume des déchets triés et recyclés, et ainsi limiter les apports des déchets au Centre d'Enfouissement Technique de Penol.

Car, au-delà de la nécessité de préserver l'environnement, agir sur la réduction des déchets, c'est agir sur le montant de sa facture par un effet de ciseau.

Aujourd'hui, le coût d'enfouissement de la tonne de déchets est en constante augmentation en raison notamment de l'explosion du coût de la Taxe Générale sur les Enfouissements Polluants (TGAP) fixée et perçue par l'Etat. Aussi, limiter ses apports, c'est réduire le coût de la charge. Parallèlement, trier mieux c'est augmenter les recettes liées à la vente de certains matériaux déposés en déchèterie.

Prochaine étape, dès le 1^{er} janvier 2012, dans le cadre d'une expérimentation nationale d'Eco-emballages menée avec le Sictom de la Bièvre, vous devrez déposer les pots et barquettes en plastique dans le conteneur jaune en complément des bouteilles et flacons en plastique. A terme, l'ambition est de pouvoir doubler le taux de recyclage des emballages en plastique !

Didier Rambaud
Président de la communauté
de communes de Bièvre Est

Joseph Charvet
Vice-président
de la communauté de communes
en charge de la gestion des déchets

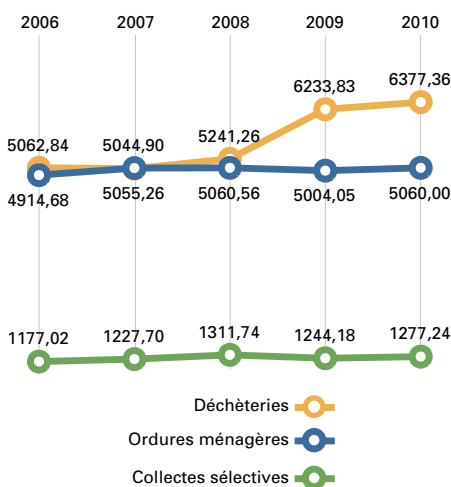
L'activité du service en chiffres...

Adopté en conseil communautaire le 21 novembre dernier, le rapport d'activités 2010 est désormais disponible sur demande dans votre mairie ou au siège de la communauté de communes de Bièvre Est.

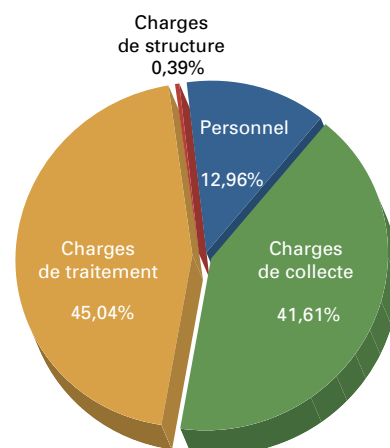
Les faits marquants :

- ▶ 5 060 tonnes d'ordures ménagères collectées par un prestataire (250,7 kg/hab/an, soit une baisse de 1% par rapport à 2009).
- ▶ 184 tonnes d'emballages collectées en régie avec un taux de refus de 20,60 %.
- ▶ 475 tonnes de journaux magazines collectées en régie avec un taux de refus de 0,04 %.
- ▶ 618 tonnes de verre collectées par un prestataire spécialisé.
- ▶ 6 377 tonnes de déchets ont été collectés en 2010, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente (324 kg/hab/an inclus tonnage gravats, 236,4 Kg/an/hab hors tonnage gravats).

Évolution des tonnages collectés



Répartition des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers



INFOS PRATIQUES...

Facilitez-vous le paiement de votre redevance

Vous pouvez désormais payer votre facture sur internet ou par prélèvement automatique.



Pour internet, connectez-vous sur www.bievre-est.fr, munissez-vous de votre facture et suivez les instructions proposées.

Pour le prélèvement automatique, renvoyez le règlement financier joint dûment rempli et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse suivante : Communauté de communes

de Bièvre Est, 1352 rue Augustin Blanchet, 38690 Colombe.

ATTENTION : le prélèvement automatique ne sera effectif que lors de la facture de juin 2012. Vous devrez vous acquitter de la facture de décembre 2011 en réglant sur internet ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Horaires d'hiver des déchèteries

Apprieu :

Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Beaucroissant :

Lundi		14h-17h
Mardi		
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Chabons :

Lundi		14h-17h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	
Samedi	9h-12h	14h-17h



Les déchèteries passeront à l'horaire d'été le lundi 26 mars 2012.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement des déchèteries, le règlement intérieur est disponible sur le site Internet :

www.bievre-est.fr

Le guide des déchets ménagers et le guide du tri sont également disponibles en mairie ou auprès de la communauté de communes.

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352, rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94

Conception : service communication
Réalisation : Thierry Lemaitre, Le Grand-Lemps, 04 76 06 10 45
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales par l'imprimerie
des Eaux Claires, Echirolles, 04 76 09 34 14

EXPÉRIMENTATION 2012

Trions encore plus nos emballages en plastique

Le Sictom des Pays de la Bièvre s'engage pour faire progresser le recyclage.

Le Sictom des Pays de la Bièvre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) gère la collecte, le tri et le traitement des déchets en partenariat avec les communautés de communes de la Région Saint-Jeannaise, du Territoire de Beaurepaire, du Pays de Bièvre Liers, du Pays de Chambaran, de Bièvre Toutes Aures, de Bièvre Est, du Vercors Isère et du Massif du Vercors. Depuis sa création en 1980, il est engagé pour faire progresser le tri et le recyclage et pour assurer le meilleur service de collecte des emballages aux habitants.

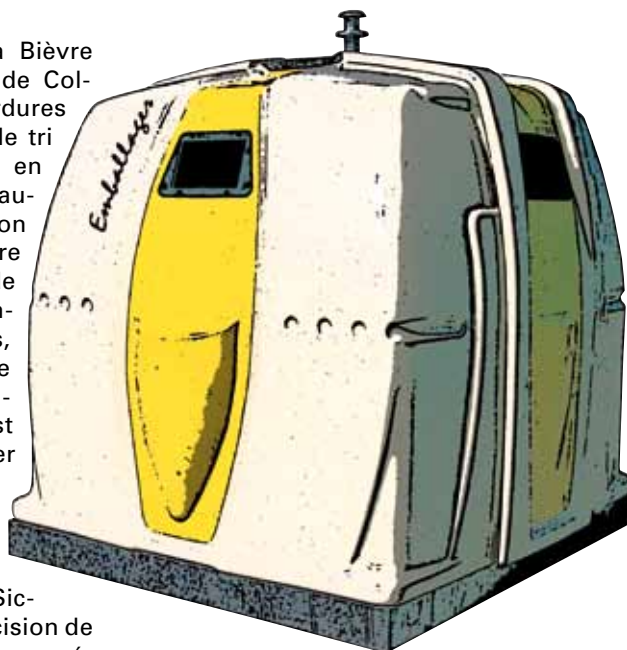
C'est pourquoi les élus de Sictom de la Bièvre ont pris la décision de conduire sur tout le territoire une opération pour augmenter le recyclage des emballages en plastique. Cette opération, pilotée au niveau national par Eco-Emballages, concerne près de 60 collectivités françaises, soit 4 millions d'habitants.

Pas de répit pour les emballages en plastique !

A partir du 1^{er} janvier 2012, le Sictom va demander aux habitants des 8 communautés de communes citées ci-dessus de **déposer dans le conteneur jaune les bouteilles et flacons en plastique mais aussi, et c'est nouveau, les pots et barquettes en plastique...**

L'objectif ? Etudier les meilleures solutions de recyclage pour ces emballages en plastique qui jusqu'alors n'étaient pas dans les consignes de tri. Avec, à terme, l'ambition de pouvoir doubler le taux de recyclage des emballages en plastique !

Les collectivités et les habitants ne vont pas être les seuls à s'engager



dans cette opération. En parallèle, les entreprises et Eco-Emballages vont travailler pour trouver des solutions pour réduire à la source ces emballages et améliorer leur recyclabilité.

Chaque habitant doit se mobiliser

L'opération, qui durera jusqu'à fin 2013, va dans le sens de la préservation de notre environnement, priorité pour nous tous. Sa réussite dépend bien sûr de l'implication de l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Rappelons que cette expérimentation ne concerne que certains emballages en plastique. Ainsi, vous pourrez continuer à trier comme avant les autres emballages (emballages métalliques et emballages en carton) dans le conteneur jaune, les papiers dans le conteneur bleu et le verre dans le conteneur vert.

**Une information complète
sur cette expérimentation vous a été envoyée début décembre
à votre domicile.**

En savoir plus : 04 76 06 98 98